



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 45

Mercredi 7 décembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Zuber Mécanique Sàrl, M. Laurent Zuber, Rte du Grandval 3, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, M. Julien Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 164, au lieu-dit: «Rte du Grandval 3», commune de Belprahon.

Projet: aménagement d'un garage double et d'un garage simple préfabriqués non chauffés, affectés à de l'entreposage / stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: industrielle.

Déroptions: art. 24 al. 4 RCC, 25 LCFO et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Corcelles

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 inclus.

Réouverture dès le mardi 10 janvier 2023 de 10h à 11h.

En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez prendre rendez-vous au numéro de téléphone suivant: 079 590 83 74.

Les Autorités communales vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Corcelles, le 23 novembre 2022

Le secrétariat communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 17 octobre 2022

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022.

Corcelles, le 2 décembre 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Jean-Luc Maurer, chemin de Sassagne 3, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Serge Péteut et Fils Sàrl, route de Soleure 4, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1443, au lieu-dit «chemin de Sassagne 3», 2738 Court

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Belaria, pro confort (13)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h 30 à 11h 30, du lundi au vendredi.

Court, le 7 décembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Interdiction de parquer

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la commune mixte de Crémînes décide d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Localité de Crémînes

Interdiction de parquer

Rue de la Jatte et pont de la Jatte

Motif de la mesure: En raison d'une forte détérioration du pont de la Jatte, celui-ci a dû être fermé à la circulation. La signalisation a été modifiée pour permettre l'accès aux riverains. Le pont reste praticable et accessible pour les piétons, vélos, chevaux, etc. Il est par conséquent, interdit de parquer un véhicule sur le pont où aux alentours afin de laisser l'accès libre aux utilisateurs non-motorisés et aux riverains pour leur permettre d'opérer un demi-tour.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Crémînes, le 7 décembre 2022

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2022

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2022 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 8 décembre 2022, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémînes, le 7 décembre 2022

Le Conseil communal



Eschert

RAPPEL – Bois de feu

Le délai pour les commandes de bois de feu est fixé au 21 décembre 2022.

Les bulletins de commande sont à disposition au bureau communal. Le prix est fixé à CHF 72.- l'unité, prix au pâturage.

Eschert, le 28 novembre 2022

Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérant: M. Aurèle Morf, Rue de l'Ouest 6a, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1016, au lieu-dit: «Champ du Rossat», commune de Grandval.

Projet: construction d'une cabane à mouton.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO et 27 LCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 novembre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du lundi 19 décembre au vendredi 6 janvier 2023.

La déchetterie sera également fermée le 29 décembre.

Réouverture du bureau mercredi 11 janvier 2023 à 9h30.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12.

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en téléphonant au 076 440 98 14 les mercredis et jeudis de 9h à 10h.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Grandval, le 7 décembre 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Office des forêts et des dangers naturels, Laupenstrasse 22, 3008 Bern.

Emplacement : parcelle N° 582, au lieu-dit : «La Haute Joux», commune de Grandval.

Projet : pose d'une clôture et d'une station météo avec plantations pour un projet de recherche à ciel ouvert de l'institut fédéral de recherches sur la forêt.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérante : Boillat Décolletage SA, Le Benevis 2, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Z.M.A Sàrl, Rue des Mûriers 2, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelle N° 637, au lieu-dit : «Le Benevis 2», commune de Loveresse.

Projet : agrandissement du bâtiment existant au Sud comprenant un accès direct à un local à véhicules au sous-sol (8 places de stationnement), aménagement d'un parking extérieur au Nord-Est (40 places de stationnement), des surfaces industrielles et administratives au rez inférieur et supérieur et un réfectoire avec terrasse à l'étage, enseigne publicitaire sur la façade Sud + isolation des façades du bâtiment administratif existant et construction d'un sas d'entrée en façade Nord.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activités «Le Benevis».

Dérogations : art. 80 LR, 54c OC, 212 ch. 1 et 415 ch. 2 al. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 novembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maitres d'ouvrage : Hêche Didier, Chemin de l'Ecole 6c, 2732 Loveresse.

Propriétaires : M^{me} Hostettmann Sylvie, MM. Hêche Didier et José.

Adresse du projet : parcelle N° 552, Chemin de l'Ecole 6, 2732 Loveresse

Description du projet : Remplacement de la couverture par des tuiles type «Jura» couleur rouge naturel, pans nord et est. Remplacement des deux parties translucides par des fenêtres de toit «Vélux».

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : zone Centre Ancien CA

Zone de protection : Périmètre de protection des sites PPS

Dépôt public : du 7 décembre 2022 au 9 janvier 2023 inclusivement. La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 5 décembre 2022

Conseil communal

Informations communales

Vice-maire 2023

M. Michaël Schlappach a été nommé vice-maire pour l'année 2023.

Administration communale

Pendant les Fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du jeudi 22 décembre au vendredi 13 janvier 2023.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Permis de construire

Le conseil communal a octroyé le permis de construire suivant :

- à M. Mathias et M^{me} Debora Boegli pour la transformation, l'aménagement des combles de

l'immeuble Les Vies 30 et l'aménagement d'un garage annexe sur la parcelle N° 550;

Il a d'autre part autorisé :

- l'installation photovoltaïque en toiture chez M. Marco Vettori, Sur le Sat 9, parcelle N° 596.

Rapport d'analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 21 novembre 2022 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales :

- qualité bactériologique : irréprochable
- dureté en graduation française (°f) : 19,0
- teneur en nitrate (mg/l) : 5,8
- provenance de l'eau : eau de source
- traitement de l'eau : non traité

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 5 décembre 2022

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : M. Denis Affolter, Sur le Crêt 100, 2746 Crémînes.

Emplacement : parcelle N° 738, au lieu-dit : «Rue des Gorges 21», commune de Moutier.

Projet : création d'un accès et agrandissement d'une place pour la création de 4 places de stationnement, démolition d'un escalier et d'un mur avec reconstruction d'un nouveau mur d'encrochement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3pc.

Dérogations : art. 80 LR et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 novembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : APPLITEC SA, Rue Industrielle 46, 2740 Moutier

Auteur du projet : Paerlitec SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 2671, Rue Industrielle 46

Projet : Pose d'une pompe à chaleur extérieure en façade Nord

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 décembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de

l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 novembre 2022
Services Techniques-Urbanisme

Calendrier des déchets 2023

Nous informons la population que le calendrier des déchets 2023 sera distribué par le biais du magazine Moutier.ch dans l'édition du mois de décembre.

Aussi, la population est invitée à détacher et à conserver ce calendrier.

Le programme de ramassage ainsi que les directives sur les déchets sont disponibles sur le site internet de la Municipalité: www.moutier.ch.

De plus, les internautes peuvent intégrer dans leurs calendriers respectifs (ordinateur, smartphone, etc) les fichiers au format «ics» qui contiennent les dates de tous les ramassages des déchets dans la commune de Moutier (Quartier 1 ou Quartier 2) avec un rappel le jour qui précède le ramassage concerné (lien pour télécharger les calendriers informatisés: www.moutier.ch/dechets)

Moutier, le 7 décembre 2022

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Résultats des élections municipales du 27 novembre 2022

Mairie

Participation: 44.45%

Résultat du scrutin: Electeurs inscrits: 4'346; Cartes de légitimation valables: 1'932; Bulletins de vote rentrés: 1'907; Bulletins blancs: 76; Bulletins nuls: 28; Bulletins valables: 1'803; Majorité absolue: 903.

Est élu, M. Marcel Winistoerfer, par 1'300 suffrages. Obtient des voix: M. Francis Pellaton, 503 suffrages.

Conseil municipal

Electeurs inscrits: 4'346

Cartes de légitimation rentrées: 1'932

Participation: 42.34%

Liste N° 2 Parti socialiste autonome (PSA) (3 sièges); Total suffrages de parti: 5'051

Valentin Zuber, 920 suffrages, élu

Pierre Sauvain, 780 suffrages, élu

Karim Bortolussi, 634 suffrages, élu

Liste N° 5 Le Centre (2 sièges);

Total suffrages de parti: 2'627

Pascal Eschmann, 840 suffrages, élu

Clément Piquerez, 632 suffrages, élu

Liste N° 8 Union démocratique du Centre (UDC) (3 sièges); Total suffrages de parti: 3'902

Marc Tobler, 1'088 suffrages, élu

Suzanne Kohler, 934 suffrages, élue

Stéphane Girardin, 896 suffrages, élu

Conseil de Ville

Electeurs inscrits: 4'346

Cartes de légitimation rentrées: 1'932

Participation: 42.43 %

Liste N° 1 Jeunes progressistes de gauche (1 siège); Total suffrages de parti: 2'699

Léonard Paget, 311 suffrages, élu

Liste N° 2 Parti socialiste autonome (PSA) (13 sièges); Total suffrages de parti: 20'854

Marina Zuber, 710 suffrages, élue

Mylène Jolidon, 663 suffrages, élue

Valentin Zuber, 644 suffrages, élu (CM*)

Pauline Weiss, 635 suffrages, élue

Cédric Erard, 626 suffrages, élu

Pierre Sauvain, 611 suffrages, élu (CM*)

Pierre Coullery, 572 suffrages, élu

Corinne Schwab, 570 suffrages, élue

Christophe Winistoerfer, 549 suffrages, élu

Patrizio Robbiani, 520 suffrages, élu

Daniel Heizmann, 509 suffrages, élu

Karim Bortolussi, 502 suffrages, élu (CM*)

Sandrine Juillard, 492 suffrages, élue

Jeanne Lusa, 478 suffrages, élue

Laure Hagmann Bortolussi, 474 suffrages, élue

Sandra Monnerat Choffat, 441 suffrages, élue

Liste N° 3 Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ) (4 sièges); Total suffrages de parti: 6'924

Enzo Dell'Anna, 562 suffrages, élu

Chantal Mérillat, 503 suffrages, élue

Claude Mottaz, 399 suffrages, élu

Grégory Mosimann, 371 suffrages, élu

Liste N° 4 PCSI Jura (2 sièges);

Total suffrages de parti: 4'189

Julien Berthold, 486 suffrages, élu

Claude Girardin, 329 suffrages, élu

Liste N° 5 Le Centre (6 sièges);

Total suffrages de parti: 10'608

Bastien Eschmann, 665 suffrages, élu

Pascal Eschmann, 593 suffrages, élu (CM*)

Clément Piquerez, 583 suffrages, élu (CM*)

Sébastien Queloz, 497 suffrages, élu

Souade Wehbé, 493 suffrages, élue

Christophe Nicoulin, 490 suffrages, élu

Caroline Branca, 473 suffrages, élue

Maryline Tièche, 456 suffrages, élue

Liste N° 6 Osez Moutier! (2 sièges);

Total suffrages de parti: 3'880

Patrick Muster, 497 suffrages, élu

A désigner (1)

Liste N° 7 Le Rauraque (3 sièges);

Total suffrages de parti: 4'854

Jonas Girardin, 436 suffrages, élu

Mathilde Roulin, 321 suffrages, élue

Corentin Faivre, 261 suffrages, élu

Liste N° 8 Moutier à Venir (10 sièges);

Total suffrages de parti: 17'420

Francis Pellaton, 540 suffrages, élu

Benoît Marchand, 508 suffrages, élu

Francis Carnal, 507 suffrages, élu

Anne Catherine Bögli, 476 suffrages, élue

Maryline Schnegg, 476 suffrages, élue

Girardin Stéphane, 475 suffrages, élu (CM*)

Pascal Amrein, 461 suffrages, élu

Pascale Gerber, 451 suffrages, élue

Raphaël Girault, 445 suffrages, élu

Jean-Guy Berberat, 428 suffrages, élu

A désigner (1)

* CM = Conseil municipal

Moutier, le 28 novembre 2022

Municipalité de Moutier

Avis de construction

Requérant: Turkmen Naim, Rue de Vigneule 43, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 918, Rue de Vigneule 43

Projet: Pose d'une pergola en façade Nord sur terrasse existante

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 7 décembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

plusieurs auxiliaires gardes-bain pour la saison 2023 de la piscine municipale (13.05.23 au 17.09.23).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: **lundi 9 janvier 2023.**

Moutier, le 2 décembre 2022

Conseil municipal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Calendriers 2023

Le Conseil municipal a fait appel aux services de M^{me} Marie Sprunger, photographe à Bévillard, pour réaliser des calendriers 2023 illustrés de photos de paysages ou bâtiments de Perrefitte. Ces calendriers sont disponibles, au prix de CHF 35.- au bureau communal, vous pouvez également les commander par email (perrefitte@gmail.com) ou par téléphone (032 493.22.74).

Perrefitte, le 7 décembre 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu

le lundi 12 décembre 2022 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

- Décider la vente de la parcelle N° 310-002 (Sornetan) à la Société de tir Petit-Val au prix de CHF 45'000.- et accepter la perte comptable de CHF 20'000.-
- Présentation du projet d'Épicerie villageoise et voter un placement financier de CHF 130'000.-
- Budget 2023:
 - fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - adopter le budget 2023
- Nommer l'organe de contrôle pour les années 2023 à 2026
- Prendre connaissance du rapport 2021 de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la fibre optique
- Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection des berges de la Sorne
- Divers

Dépôt public

Le budget sous chiffres 3) est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur le internet de la commune.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 9 novembre 2022

Conseil communal

Rappel des dates

Assemblée communale et assemblées bourgeoises

- Assemblée communale le lundi 12 décembre 2022 à 20h à la salle de paroisse à Moron
- Assemblée bourgeoise de Souboz le mercredi 14 décembre 2022 à 19h30 à l'administration communale à Souboz
- Assemblée bourgeoise de Châtelat le jeudi 15 décembre 2022 à 19h30 à la salle communale à Sornetan
- Assemblée bourgeoise de Sornetan le jeudi 15 décembre 2022 à 20h à la salle communale à Sornetan

Les ordres du jour des différentes assemblées peuvent être consultés sur le site internet de la commune: www.petit-val.ch.

Souboz, le 7 décembre 2022

Conseil communal

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Règlement concernant les émoluments pour le SEPV

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de l'assemblée du 30 novembre 2022, les délégués ont approuvé le règlement concernant les émoluments pour le SEPV. Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Il peut être consulté, sur demande, auprès de la secrétaire.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté de l'assemblée des délégués dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La secrétaire: Anaëlle Hêche

Sornetan, le 1^{er} décembre 2022

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Règlement concernant le tarif des émoluments pour les prestations du SEPV

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de l'assemblée du 30 novembre 2022, les délégués ont approuvé le règlement concernant le tarif des émoluments pour les prestations du SEPV. Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Il peut être consulté, sur demande, auprès de la secrétaire.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté de l'assemblée des délégués dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sornetan, le 1^{er} décembre 2022

La secrétaire: Anaëlle Hêche

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



Reconvilier

Extinction nocturne

Lors de sa dernière séance du Conseil municipal, les membres de l'Exécutif ont souhaité discuter et prendre des décisions quant à l'extinction nocturne et ainsi suivre une partie des recommandations cantonales et fédérales quant à la situation énergétique en Suisse.

À cette fin, la Municipalité a contacté son partenaire de longue date, l'entreprise BKW SA et il a été convenu que nous pourrions intervenir rapidement sur les transformateurs qui ne nécessitaient pas d'intervention de génie civil dans l'immédiat. En conséquence, toutes les rues communales ne pourront pas bénéficier d'une extinction cet hiver.

Les rues suivantes seront touchées par cette action:

- Rue de la Colline
- Rue de Bel-Air
- Rue des Fraîches
- La Promenade
- Rue du 16 Mars
- Rue des Prés
- Le Benevis
- Dos-la-Velle
- Rue Nonceruz
- Passage de la Poste
- Les Condémines
- Rue les Molez
- Rue de l'Est

Pour le reste du village, nous restons en contact avec notre partenaire pour définir les besoins futurs et les éventuels coûts liés à une extinction généralisée dans le village.

À titre d'information, cette mesure prendra effet dans la nuit du 7 au 8 décembre 2022 et l'horaire d'extinction a été fixé entre 00h30 à 05h30.

Il est à mentionner que cette mesure n'engendrera pas de dépense pour la Municipalité et que l'objectif n'est pas que de préserver nos ressources énergétiques, mais également d'analyser l'influence d'une telle extinction, par exemple sur les éventuels risques induits à l'obscurité.

Reconvilier, le 28 novembre 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Schaer Eric, Rue du Pommé au Loup 7, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 1516, Rue du Pommé au Loup 7

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désinstallation de la citerne à mazout existante, pose de panneaux photovoltaïques

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 9 janvier 2023 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 7 décembre 2022

Le secrétariat municipal

Elections municipales

Dans sa dernière séance du 28 novembre 2022, le Conseil municipal a pris connaissance du résultat des élections municipales du 27 novembre 2022:

Conseil municipal, liste 1, UDC:

Elu(s):

- Röthlisberger Yves, 310 suffrages
- Voiblet Marc, 281 suffrages
- Gafner Etienne, 257 suffrages

Pas élu(s), vient-ensuite:

- Balli Françoise, 238 suffrages

Conseil municipal, liste 2, PLR et sympathisants:

Elu(s):

- Hirschi Jean-Michel, 306 suffrages
- Grünenwald Ervin, 288 suffrages
- Beucler Pascale, 185 suffrages

Pas élu(s), vient-ensuite:

- Danz Anthony, 128 suffrages

Commission scolaire, liste 1, UDC:

Elu(s):

- Buchser David, 259 suffrages
- Mercato Séverine, 213 suffrages
- Kneuss Aline, 209 suffrages

Pas élu(s), viennent-ensuite:

- Balli Françoise, 175 suffrages
- Schwab Ludovic, 152 suffrages
- Ryser Anaïs, 114 suffrages

Commission scolaire, liste 2, PLR et sympathisants:

Elu(s):

- Bron Charlotte, 221 suffrages
- Sprunger Marc-André, 215 suffrages
- Ruf Olivier, 146 suffrages

Pas élu(s), viennent-ensuite:

- Bron Alain, 130 suffrages
- Juillerat Djelal, 129 suffrages
- Danz Anthony, 98 suffrages

Reconvilier, le 5 décembre 2022

Le Conseil municipal

Grippe aviaire

Chers citoyens et propriétaires de volaille,

La grippe aviaire est arrivée en Suisse. Au vu de la situation actuelle, il est important de protéger la volaille domestique contre toute infection par le virus de la grippe aviaire. C'est pourquoi le conseil fédéral a ordonné la mise sous « zone de contrôle » de l'ensemble de la Suisse. La mesure est valable du 28 novembre 2022 au 15 février 2023 et inclut des mesures de protection concernant toutes les détentions de volaille.

Pour plus d'information, nous vous prions de vous rendre sur le site du canton www.weu.be.ch (direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement et sous recherche mentionner grippe aviaire).

Merci par avance pour la mise en application et de votre compréhension.

Reconvilier, le 29 novembre 2022

La police administrative

Avis de construction

Requérante: M^{me} Marcela Turcu, Vie des Crêts 14, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Global Service B2B SA, M. Claude-Alain Voiblet, Vie des Crêts 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 110, au lieu-dit: « Vie des Crêts » 14, commune de Reconvilier.

Projet: transformation d'une maison d'habitation comprenant le remplacement de toutes les fenêtres, la transformation d'une fenêtre en

porte-fenêtre en façade Ouest, la création d'une ouverture en façade Sud et la création d'une terrasse sur le garage existant; démolition du mur et du grillage situés en bordure de route et modification de l'accès au garage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Zone de protection : périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 «Village ancien et Centre».

Déroptions : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Informations communales

Tarif des émoluments

Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la modification de l'article 3 du tarif des émoluments du 16 août 2022.

Cette modification peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication.

Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 7 décembre 2022

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant : Frank Loosli Sàrl, Moron 41, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 St-Imier

Propriétaire foncier : Charpenterie-couverture Gilgen SA, Les Côtattes 71, 2732 Saules

Rue : Clos Chegnat 67, 2732 Saules

Parcelles N^{os} : 121 et 202

Projet de construction : Aménagement d'un dépôt pour matériaux de construction, installation d'un tunnel de stockage, pose de portes sur le hangar, installation d'un panneau publicitaire en façade et pose d'une barrière.

Zone : Zone artisanale A

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Déroption : Art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 décembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 30 novembre 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Beat Berger, Bout du Moulin 2, 2732 Saules

Rue : Bout du Moulin, 2732 Saules

Parcelle N^o : 33

Projet de construction : Pose d'un tunnel agricole pour stockage de fourrage et de bois

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre ancien CA, zone d'habitation 2, H2, hors zone

Déroption : Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 7 décembre 2022

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : Otto et Odette Habegger, Rue Principale 9, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Les requérants.

Emplacement : parcelle N^o 389, au lieu-dit : «Rue Principale 9».

Projet : construction d'un abri en bois pour une voiture.

Dimensions : selon les plans déposés.

Construction : selon les plans déposés.

Zone : M2

Déroption : 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 janvier 2023 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 7 décembre 2022

Le Conseil municipal



Tavannes

Fenêtres de l'Avent 2022

Pour égayer les fêtes de fin d'année, et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission Vie locale avait proposé à la population, particuliers ou commerçants, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Seize familles et commerces ont répondu favorablement à cet appel. Ces décorations pourront être découvertes durant une journée particulière répartie durant le mois de décembre et visibles entre 18h et 20h avec un chaleureux accueil des dites familles.

Le programme de cette animation est le suivant :

- 01.12.2022 Jardin de Heidi, Rue du Pasteur Frêne 4
- 02.12.2022 Famille Buache Thomas, Rue des Prés 39

03.12.2022 Famille Bohnenblust Delphine, Chemin de la Rive 1

07.12.2022 Paroz Fleurs, Rue de la Gare 2

08.12.2022 Famille Jau Heidi et Henzi Marcel, Rue Champs Salier 5

09.12.2022 L'Essentiel - Staïesse Corinne, Rue HF Sandoz 30

10.12.2022 Famille Rochat Lionel, Chemin de l'Orgerie 19

11.12.2022 Energi'vie, Rue de la Forge 1

12.12.2022 Famille Gerber Nancy, Rue de Pierre-Pertuis 94

13.12.2022 La chorale "Unis'sons", Rue de la Sagnette 17

14.12.2022 Famille Guerbadot Clive, Champs la Clary 4

15.12.2022 Famille Mōri Laurent, Les Campagnols 25

16.12.2022 Famille Gilgen Frédéric, Ferme du Châble

17.12.2022 Restaurant des Caveaux, Rue du Général Voirol 4

20.12.2022 Bibliothèque régionale, Grand-rue 28

21.12.2022 Eglise évangélique mennonite, Rue de Pierre-Pertuis 30

La population est cordialement invitée à découvrir ces décorations aux heures et dates indiquées ci-dessus.

Tavannes, le 22 novembre 2022

La commission Vie Locale

Mise au concours

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la vallée de Tavannes.

Pour compléter son équipe, il met au concours un poste de

Secrétaire-comptable

Taux d'occupation de 70%

Entrée en fonction dès le 1^{er} janvier 2023, à définir

Missions : réaliser de façon autonome et sous délégation

- les tâches générales de la comptabilité du Service social régional de Tavannes, en collaboration avec l'administrateur des finances de la commune
- les tâches de gestion des versements d'argent et de mouvements bancaires
- les tâches de saisie des pièces comptables
- les tâches spécifiques liées aux assurances sociales
- les tâches liées aux contentieux
- les tâches liées à la réception et à l'accueil
- le soutien aux assistant-e-s sociaux-sociales

Profil et exigences :

- Titulaire d'un diplôme ou d'un CFC de commerce
- Connaissance des principales assurances sociales
- Personnalité dynamique, entreprenante et exploratrice
- Avoir le goût des chiffres et de la rigueur
- A l'aise tant dans le travail collectif qu'autonome
- Supporte le stress lié aux échéances impératives des paiements

- Maîtrise de base des outils informatiques comptables et Excel
- Sensible aux questions sociales et à la détresse

Offres:

- Emploi dans un contexte exigeant et complexe
- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée
- Conditions salariales selon le barème cantonal

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 9 décembre 2022.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à M^{me} Sabrina Zingaro, responsable administrative du SSRT (032 482 65 70).

Les auditions auront lieu les 14 et 15 décembre 2022 et les candidat-e-s seront convoqué-e-s par téléphone.

Tavannes, le 22 novembre 2022

Service social régional de Tavannes

Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un crédit de CHF 158'652.- pour l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes et de matériel pour le corps des sapeurs-pompiers La Birse.

- Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation.
- Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté.
- Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.- et ne dépassant pas CHF 200'000.-. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal.

Toute information complémentaire sur cet achat peut être obtenue auprès du secrétariat municipal, respectivement auprès du corps des sapeurs-pompiers La Birse.

Tavannes, le 5 décembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Mise au concours

La commune municipale de Tavannes met au concours pour la crèche municipale «Les 4 Saisons» un poste à durée déterminée du 1^{er} février au 31 juillet 2023

D'éducateur-trice de l'enfance ou assistant-e socio-éducatif-tive à 80%

Profil / conditions

- Être en possession d'un titre d'éducateur-riche de l'enfance ou titre équivalent
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité
- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Capacité de travailler en équipe
- Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Ingrid Tolotti, directrice de la crèche municipale au 032 481 33 91.

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à

Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 3 janvier 2023.

Tavannes, le 5 décembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Olivia et Jean-Marc Knuchel, Chemin de l' Arsenal 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Chemin de l' Arsenal 10 sis sur la parcelle N° 1739 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 7 décembre 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Infos communales

Service hivernal réduit à la rue du Temple

En raison des travaux qui sont menés à la rue du Temple, le service hivernal y sera réduit. La commune remercie les riverains et les usagers de la route de leur compréhension.

Les sapins brilleront

Les sapins de Noël installés par la commune dans les localités seront ornés de guirlandes lumineuses qui brilleront durant une partie de la nuit.

L'exécutif a en effet reconsidéré sa décision prise le mois passé. Il juge opportun, comme plusieurs citoyens, de maintenir ce symbole lumineux qui participe à la magie des Fêtes. Les autres mesures relatives aux économies d'énergie énoncées le 2 novembre restent d'actualité.

Le camp multisports revient en 2023

MS Sports organisera à nouveau un camp multisports à Valbirse durant l'été prochain, ceci en collaboration avec la commune en ce qui concerne les infrastructures. Du lundi 7 au vendredi 11 août 2023, les enfants (années de naissance 2008-2017) auront l'occasion de s'amuser et de jouer avec un programme très varié.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site www.mssports.ch, où vous trouverez tous les détails au sujet de cette semaine.

L'eau potable conforme aux exigences

Le Service des eaux a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 15 novembre dernier. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

| Réseau | Qualité bactériologique | Dureté en graduation française °f | Teneur en Nitrate (mg/l) |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Malleray, réseau inférieur | irréprochable | 24.8 Eau «mi-dure» | 8.1 (tolérance 40) |
| Bévilard | irréprochable | 14.4 Eau «mi-dure» | 4.6 (tolérance 40) |
| Malleray réseau supérieur | irréprochable | 21.9 Eau «mi-dure» | 11.4 (tolérance 40) |
| Pontenet | irréprochable | 19.6 Eau «mi-dure» | 8.2 (tolérance 40) |

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des Services techniques.

Bévilard, le 2 décembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: nim group AG, Dietschenmattweg 3, 2552 Orpund.

Auteur du projet: b.müller's architekten AG, Kleinfeldstrasse 6, 2563 Ipsach.

Emplacement: parcelles N°s 760, 761 et 1543, au lieu-dit: «Sous les Colons», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: construction de deux maisons familiales avec garages, vérandas et terrasses.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2 et cadastre ABC des PéCo.

Dérogations: art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss L seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

www.lasemaine.ch

Rappel de l'avis paru le 30 novembre 2022

Conseil général du 21 novembre 2022

Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Conseil général a souverainement :

- approuvé une résolution «Ne laissons pas tomber la Tour de Moron».

Le Conseil général a, sous réserve du référendum facultatif :

- approuvé le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
- approuvé le règlement sur le financement spécial en faveur du climat
- approuvé le budget 2023 avec la quotité d'impôt communale à 2.0 (inchangée), le taux de la taxe immobilière à 1.5‰ (inchangé), le résultat du compte global

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard. Les documents peuvent être consultés durant les heures d'ouverture de l'administration.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

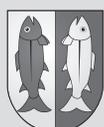
Bévillard, le 23 novembre 2022
Commune mixte de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2022

| N° sem. | N° par. | Date | Jour de parution | 51 | 47 | 21.12.2022 | mercredi |
|---------|---------|------------|------------------|----|----|------------|----------|
| 49 | 45 | 07.12.2022 | mercredi | 52 | | 28.12.2022 | SUPPRIME |
| 50 | 46 | 14.12.2022 | mercredi | | | | |

i informations pratiques



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10h à 11h
Jeudi de 17h à 18h30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69